

SECURISATION DE L'EMPLOI :

Le pari de la négociation en passe d'être réussi !

20 000 CDI, 80 000 revalorisations et plus de 100 millions d'euros pour la sécurisation des parcours.

En ouvrant les négociations sur la durée d'emploi et la mise en place d'un CDI dans le travail temporaire, la CFDT avait en tête les chiffres du chômage en France. Nous souhaitons apporter aux demandeurs d'emploi une solution de plus sur le chemin de l'emploi et à tous les intérimaires un cadre d'emploi amélioré. Aujourd'hui les discussions aboutissent à un résultat correspondant à cet objectif.

La CFDT vient donc de signer cet accord.

Dès le début des discussions la CFDT avait publiquement posé 10 points à atteindre : Ces 10 objectifs sont aujourd'hui satisfaits.

1 – Respecter le cadre fixé par l'accord interprofessionnel cela sans élargir les cas de recours ni transformer les règles spécifiques du travail temporaire. Cela sera le cas par la mise en place d'un cadre contractuel de droit commun pour ce qui est du CDI tout en respectant le principe d'égalité de traitement qui régit le cadre des droits des intérimaires en France

2 – Définir le volume de CDI Intérimaires et les publics éligibles. L'accord prévoit un volume de 20 000 emplois, un suivi paritaire et une identification des métiers en tension.

3 – Rapprocher les autres salariés intérimaires de la durée des temps partiel. Un Fonds de Sécurisation pourra augmenter le taux d'emploi des intérimaires via des formations rémunérées tandis que la population des intérimaires réalisant plus de 800 heures se verra proposer un dispositif lui permettant une augmentation de 120 heures sur 3ans

4 – Appréhender le rôle et la mission des personnels permanents dans le nouveau cadre fixé par le nouveau cadre de l'ANI. Les salariés permanents en charge du suivi et de la gestion des CDI bénéficieront d'un plan d'accompagnement et d'une formation financée sur le plan de formation de l'entreprise et se verront reconnaître leur nouvelle compétence par une classification particulière.

5 – Articuler cette négociation aux dispositions conventionnelles préexistantes.

Les dispositions relatives au CDI se rattachent aux garanties conventionnelles préexistantes et le Fonds de Sécurisation sera géré par des instruments conventionnels déjà connus.

6 – Construire un cadre juridique global : Cet accord prévoit l'essentiel des dispositions permettant une exécution saine des contrats de travail.

7- Prévoir les déclinaisons « entreprise ». Les CHSCT des ETT auront la mission de suivre la mise en place des CDI et de leur condition d'emploi tandis que les plans de formation devront prévoir les dispositifs d'accompagnement. Chaque population sera suivie par un dispositif spécifique afin d'appréhender les effets de l'accord.

8- Prévoir le suivi de l'accord.

Cet accord adossé au timing de la convention UNEDIC devra être évalué à l'issue d'une période de 3 ans. Les dispositifs financiers devront pouvoir être revus et les éventuels ajustements devront être au rendez-vous afin de garantir le traitement spécifique des contrats intérimaires au regard de la cotisation assurance chômage. A cet effet les instruments d'observation de l'emploi de la branche, complétés par les outils statistiques mis en place par les pouvoirs publics seront utilisés pour veiller à la bonne exécution des engagements pris. L'information annuelle des instances représentatives complètera cette action entreprise par entreprise.

9 – Donner un second souffle au Travail temporaire

Cet accord doit permettre au travail temporaire de proposer des postes sur des métiers en tensions et aujourd'hui non pourvus mais aussi de déprécariser une population fidèle d'intérimaire. Cela doit permettre également aux prestations de gagner en qualité par une meilleure formation des public intérimaires avec, au final, une meilleure insertion dans l'emploi.

10 – Consolider le dialogue social

En faisant le pari d'une réalisation des objectifs affichés dans l'accord les partenaires sociaux tentent de construire un morceau de réponse face à l'accroissement du chômage mais aussi des difficultés structurelles du marché du travail. En tentant de créer par la négociation 20 000 postes en CDI, les partenaires sociaux proposent aux Français un regard de plus sur le rôle du dialogue social.